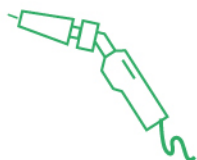




FORMATION SUPÉRIEURE



**BREVET FÉDÉRAL DE CHEF DE PRODUCTION ET
DE MONTAGE EN CONSTRUCTION MÉTALLIQUE**



www.ecole-construction.ch

**école de la
construction!**
fédération vaudoise des entrepreneurs

Au cours de leur formation, les chefs de production et de montage acquièrent les compétences leur permettant **d'effectuer des opérations de façonnage et de montage de pièces complexes** avec une bonne **connaissance des matières** utilisées.

Ils sont capables d'établir des **calculs de prix** en fonction des différents éléments qui interviennent dans la composition et cela en référence à la politique de l'entreprise et des exigences du marché.

Leurs compétences en matière de **conduite du personnel**, de **conduite d'entreprise** et de **gestion de projet** leur permettent d'exercer une fonction de cadre dans une entreprise de construction métallique.

La formation modulaire

Un module est une unité de formation de quelques dizaines d'heures organisé autour d'un même thème. A la fin du module, un examen permet de déterminer si un candidat a acquis, ou non, les compétences relatives au thème du module.

L'organisation des cours est répartie en 5 modules. Cela permet aux candidats de clairement **identifier les objectifs de formation** de chacun d'eux.

L'examen sanctionnant la fin du premier module « formation continue » donne droit au certificat d'association.

L'examen sanctionnant la fin de chaque module permet d'avaliser et de certifier les acquis afin de pouvoir se présenter à l'examen final, pour l'obtention du brevet.

Cette formation est dispensée dans trois Ecoles dans les cantons de Vaud - Ecole de la construction, Valais - Bureau des métiers et Fribourg - Campus le Vivier.

Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.

Objectif	Obtenir le titre de chef de production et de montage en construction métallique avec brevet fédéral. Ce brevet donne également accès aux cours de préparation de maître constructeur métallique avec diplôme fédéral.	
Condition d'admission	Être en possession d'un CFC de constructeur métallique, d'une profession assimilée ou d'un diplôme équivalent approuvé par AM Suisse. Pour les examens finaux, pouvoir justifier par un ou des certificats de travail d'une activité de 2 ans au moins dans le domaine concerné. La période pendant laquelle se déroule la formation est prise en compte dans les conditions minimales requises aux examens. Le secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) décide de l'équivalence des titres étrangers.	
Matériel informatique	Les participants devront être en possession d'un ordinateur portable pour certains modules.	
Certification	Chef de production et de montage en construction métallique avec brevet fédéral.	
Frais d'inscription	Module 0 : Formation continue	CHF 7'600.-
	Module 1 : Technique Module 2 : Marché et ressources humaines Module 3 : Entreprise Module 4 : Pratique et mise en réseau Modules 1 à 4 :	CHF 16'200.-
	Total : <i>sous réserve de modification</i>	CHF 23'800.-
	• <i>Toute annulation de la part du participant ou de la participante doit être effectuée par écrit 15 jours avant le début du cours sous déduction d'une participation financière aux frais administratifs.</i> • <i>Tout cours débuté est entièrement dû.</i> • <i>La direction de l'école se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscription.</i> • <i>Les inscriptions sont limitées et seront prises en compte par ordre d'arrivée.</i> • <i>Les candidats sont tenus d'assurer un taux de fréquentation minimal de 80 % selon le règlement de l'école.</i> • <i>La participation au cours dépend du paiement de la finance d'inscription.</i> • <i>Pour les autres cas, le règlement de l'école (disponible gratuitement au secrétariat) est applicable.</i>	
Frais d'examen	L'examen final du module « formation continue » ainsi que l'examen final pour l'obtention du brevet fédéral sont sous la responsabilité de AM Suisse. Les finances de ces examens seront perçues directement par AM Suisse.	

Aide financière	La Confédération octroie une aide financière (50 % des frais de cours payés) aux personnes se présentant à un examen fédéral (brevet fédéral, diplôme fédéral). De plus, des aides financières sont souvent octroyées par différents organismes suivant les cantons. Les informations peuvent être obtenues sur www.ecole-construction.ch/aides-financieres.
Durée	La formation se déroule sur 2 ans et demi, pour un total de 770 périodes et sont dispensées au sein de 3 centres de formation. Elle s'effectue les samedis et quelques jours en semaine.
Dates	D'août 2024 à janvier 2027.
Délai d'inscription	Se renseigner auprès de l'Ecole de la construction
Renseignement et inscription	Coordonnées en bas de la page.
Remarques	Les candidats qui se présentent pour une nouvelle épreuve d'examen de fin de module, suite à un échec, auront l'obligation de s'inscrire personnellement auprès de l'Ecole de la construction.

Thèmes	Périodes
Module 0 Formation continue	250
Base des matières abordées dans les modules 1 à 3	
Module 1 Technique	230
1.1 Construction	
1.2 Connaissances des matériaux et technologie des procédés	
1.3 Mathématique	
1.4 Statique et résistance des matériaux	
1.5 Physique du bâtiment	
Module 2 Marché et ressources humaines	90
2.1 Clients et prospection	
2.2 Calculs des coûts	
2.3 Gestion du personnel	
Module 3 Entreprise	80
3.1 Gestion de projets	
3.2 Conduite d'entreprise	
3.3 Droit	
Module 4 Pratique et mise en réseau	120
4.1 Fabrication	
4.2 Montage	
4.3 Sécurité	
4.4 Service et entretien	
Total général	770
<i>Sous réserve de modifications</i>	